



Comptes annuels 2018

# **AXA Fondation de prévoyance, Winterthur**

Le rapport annuel de AXA Fondation de prévoyance, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.



**KPMG SA**  
**Audit**  
Räffelstrasse 28  
CH-8045 Zurich

Case postale  
CH-8036 Zurich

T +41 58 249 31 31  
E infozurich@kpmg.com  
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

**AXA Fondation de prévoyance, Winterthur à Winterthur**

---

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de AXA Fondation de prévoyance, Winterthur comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-  
saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent au niveau des fondations un découvert de CHF 3'321'505.87 et un degré de couverture de 99.6 %. Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport d'audit si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons :

- que le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous 6.1;

- que le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- que le Conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Erich Meier  
*Expert-réviser agréé*  
*Réviser responsable*



Christoph Vonder Mühl  
*Expert-réviser agréé*

Zurich, 27. juin 2019

# Comptes annuels

## Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>Actifs</b>			
<b>Placements</b>		<b>563'232'624.26</b>	<b>505'370'637.02</b>
Liquidités		39'506'097.82	26'332'908.43
Créances	7.1.1	139'355.46	483'631.15
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	1'523'102.06	944'886.78
Titres		511'013'785.10	467'273'701.13
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	11'388'983.82	10'586'109.53
./. Ducroire		-338'700.00	-250'600.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.3	<b>930'142.40</b>	<b>730'840.14</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2	<b>360'509'153.50</b>	<b>312'357'260.60</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>924'671'920.16</b>	<b>818'458'737.76</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>		<b>54'089'451.94</b>	<b>27'875'383.87</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	52'545'927.95	25'304'094.07
Engagements envers AXA Vie SA	7.2.2	95'983.05	16'833.05
Contributions des employeurs affiliés versées d'avance		882'408.44	1'014'681.73
Autres dettes	7.2.3	565'132.50	1'539'775.02
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.2.4	<b>1'054'265.00</b>	<b>530'912.80</b>
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>	6.11.2	<b>5'047'703.00</b>	<b>4'355'444.85</b>
Réserves de contributions sans renonciation à l'utilisation		5'047'703.00	4'355'444.85
<b>Provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>503'307'332.15</b>	<b>439'512'601.01</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	448'130'712.28	398'782'087.52
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	37'825'295.87	25'767'053.49
Provisions techniques de la Fondation	5.6.2	17'351'324.00	14'963'460.00
<b>Passifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2	<b>360'509'153.50</b>	<b>312'357'260.60</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	335'242'977.50	296'656'454.60
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.2	25'266'176.00	15'700'806.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>0.00</b>	<b>29'323'495.10</b>
<b>Fonds libres des caisses de prévoyance</b>		<b>3'985'520.44</b>	<b>4'503'639.53</b>
Fonds libres en début de période		4'503'639.53	5'412'221.33
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		209'950.88	135'247.30
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-728'069.97	-1'043'829.10
<b>Découvert/fonds libres de la Fondation</b>		<b>-3'321'505.87</b>	<b>0.00</b>
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des charges de la Fondation		-3'321'505.87	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>924'671'920.16</b>	<b>818'458'737.76</b>

## Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2018	2017
<b>Contributions, apports ordinaires et autres</b>		<b>109'674'961.20</b>	<b>98'995'139.00</b>
Contributions des salariés	7.3.1	46'433'017.30	41'766'357.95
Contributions des employeurs	7.3.1	52'235'780.90	46'919'772.50
dont prélèvement des réserves de contributions des employeurs pour le financement de contributions	6.11.2	-806'650.85	-639'311.70
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-1'024'825.35	-912'626.30
Apports uniques et rachats		10'263'133.80	9'496'423.60
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	6.11.2	1'549'680.05	1'450'792.95
Subsides du fonds de garantie LPP		1'024'825.35	913'730.00
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>148'102'148.45</b>	<b>141'913'716.42</b>
Apports de libre passage		145'500'267.91	139'731'246.73
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	220'493.43	268'807.89
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		2'381'387.11	1'913'661.80
<b>Apports provenant des contributions et prestations d'entrée</b>		<b>257'777'109.65</b>	<b>240'908'855.42</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-14'145'953.45</b>	<b>-12'935'498.00</b>
Rentes de vieillesse	7.3.3	-1'828'148.05	-1'283'746.95
Rentes de survivants	7.3.4	-289'207.95	-202'893.85
Rentes d'invalidité		-1'304'422.10	-784'921.00
Prestations en capital à la retraite		-9'272'391.30	-7'921'923.25
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-1'451'784.05	-2'742'012.95
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-132'363'940.48</b>	<b>-93'765'159.95</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-128'757'103.70	-89'871'461.95
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-10'542.55	-133'560.59
Transfert de réserves de contributions des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-50'771.05	-55'142.05
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.3.5	-3'545'523.18	-3'704'995.36
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-146'509'893.93</b>	<b>-106'700'657.95</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions</b>		<b>-112'848'833.07</b>	<b>-136'899'535.83</b>
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-80'864'275.01	-109'911'651.17
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)		-21'623'612.38	-11'586'178.66
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts	7.3.2	-209'950.88	-135'247.30
Constitution de provisions techniques de la Fondation	5.6.2	-2'387'864.00	-8'384'994.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-7'070'872.65	-6'125'125.50
Constitution des réserves de contributions des employeurs (net)		-692'258.15	-756'339.20
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>9'324'839.85</b>	<b>5'388'824.15</b>
Prestations d'assurance	7.3.6	4'279'000.70	5'388'824.15
Parts d'excédent des assurances	5.7	5'045'839.15	0.00

en CHF	Index de l'annexe	2018	2017
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-66'216'870.10</b>	<b>-70'518'022.10</b>
Primes de risque		-18'961'728.80	-14'205'825.15
Primes de coûts	7.3.7	-7'766'986.15	-5'056'410.85
Primes uniques aux assurances		-38'953'998.10	-50'770'821.10
Contributions au fonds de garantie LPP		-534'157.05	-484'965.00
<b>Variation des actifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2	<b>48'151'892.90</b>	<b>52'303'787.50</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-10'321'754.70</b>	<b>-15'516'748.81</b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.9	<b>-22'539'626.46</b>	<b>34'227'220.84</b>
Intérêts sur liquidités (net)	7.3.8	-96'302.23	-241'564.35
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.3.9	392'173.75	588'870.92
Résultat des titres		-16'600'948.26	35'807'533.21
Frais de gestion des placements de la fortune	6.10.1	-5'796'984.50	-986'819.73
Intérêts sur créances auprès des employeurs		187'347.59	142'595.31
Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA	7.3.10	-330'417.00	-910'778.06
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance		-328'615.02	-215'553.75
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés		34'119.21	42'937.29
<b>Autres produits</b>		<b>758'841.47</b>	<b>798'524.16</b>
Produits divers	7.3.11	758'841.47	798'524.16
<b>Autres frais</b>	7.3.12	<b>-350'112.48</b>	<b>-155'210.74</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.3.7	<b>-920'418.77</b>	<b>-940'668.69</b>
Frais d'administration généraux		-841'427.47	-862'204.34
Honoraires de l'organe de révision		-25'506.00	-22'125.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-26'365.90	-21'451.00
Émoluments des autorités de surveillance		-27'119.40	-34'888.35
<b>Excédent des charges/des produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-33'373'070.94</b>	<b>18'413'116.76</b>
<b>Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>29'323'495.10</b>	<b>-19'456'945.86</b>
<b>Excédent des charges</b>		<b>-4'049'575.84</b>	<b>-1'043'829.10</b>
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.13	-728'069.97	-1'043'829.10
Excédent des charges de la Fondation	7.3.14	-3'321'505.87	0.00



# Annexe

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Le 17 août 1984, la «Winterthur» Société d'Assurances sur la Vie à Winterthur a créé, sous le nom de Mörsburg Fondation collective LPP, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: AXA Vie SA. Le nom actuel de la Fondation est: AXA Fondation de prévoyance, Winterthur (IDE: CHE-109.743.148 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions de la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations subobligatoires.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1434 et verse des contributions au fonds de garantie LPP.

### 1.3 Liste des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2017	
Règlement d'organisation	01.01.2016	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2017	
- Prévoyance complémentaire	01.01.2017	
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.10.2017	
Règlement de placement	01.01.2015	
Annexe 1	27.06.2016	01.04.2018
Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2018	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2015	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2016	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2017	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

#### 1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

##### Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Benno Brivio	Président	2017 - 2020	Employeurs
Maurus Fries		2017 - 2020	Employeurs
Martin Ruesch		2017 - 2020	Employeurs
Helmut Heid		2017 - 2020	Salariés
Michael Raaflaub		2017 - 2020	Salariés
Marc Alexander Schwiede		2017 - 2020	Salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

##### Commissions de prévoyance du personnel (CPP)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié. Les Commissions de prévoyance du personnel sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

##### Gérance

Gérance, administration, comptabilité	AXA Vie SA, Winterthur
---------------------------------------	------------------------

#### 1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Mandat d'expert: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'adhésion)	2018	2017	Variation en %
État au 01.01	5'360	4'816	11,30
Entrées	570	1'010	
Sorties	-573	-466	
<b>État au 31.12</b>	<b>5'357</b>	<b>5'360</b>	<b>-0,06</b>

## 2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2018	2017	Variation en %
État au 01.01	14'349	12'315	16,52
Entrées	5'399	5'945	
Sorties	-4'658	-3'911	
<b>État au 31.12</b>	<b>15'090</b>	<b>14'349</b>	5,16

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2018	Entrées Sorties 2018	Effectif au 31.12.2017
Rentes de vieillesse	118	40 0	78
Rentes d'enfant de pensionné	5	3 -1	3
Rentes de conjoint	1	0 0	1
Rentes d'orphelin	1	2 -1	0
<b>État au 31.12</b>	<b>125</b>		<b>82</b>

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2018	Entrées Sorties 2018	Effectif au 31.12.2017
Rentes de vieillesse	13	0 0	13
Rentes d'invalidité	114	27 -1	88
Rentes d'enfant d'invalidité	26	8 -2	20
Rentes de conjoint	10	5 -2	7
Rentes d'orphelin	30	8 -4	26
<b>État au 31.12</b>	<b>193</b>		<b>154</b>
<b>Total des rentes au 31.12</b>	<b>318</b>		<b>236</b>

### 3 Nature de l'application du but de prévoyance

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des contributions.

<b>Taux de conversion en rente</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime surobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,500%	5,500%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	5,353%	5,353%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

#### 3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26**

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels correspondent aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

### **4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation**

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Actifs et passifs provenant de contrats d'assurance: réserve mathématique d'épargne susceptible de rachat pour les assurés actifs et réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes sur la base des tarifs d'assurance d'AXA Vie SA
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (pris en charge de façon autonome par la Fondation) et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

### **4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes**

Aucune

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le processus d'épargne et le risque de vieillesse, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. La Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées.

La Fondation a réassuré une partie de la fortune auprès d'AXA Vie SA, conformément aux principes actuariels.

### 5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Évolutions, voir les points 5.3 et 5.5.2.

<b>Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
État au 01.01	312'357'260.60	260'053'473.10
Variation	48'151'892.90	52'303'787.50
<b>État au 31.12</b>	<b>360'509'153.50</b>	<b>312'357'260.60</b>

### 5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

<b>5.3.1 Composition du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
	CHF	CHF
Capital de prévoyance placé de façon autonome par la Fondation (poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques»)	448'130'712.28	398'782'087.52
Capital de prévoyance réassuré auprès d'AXA Vie SA (poste du bilan «Passifs provenant de contrats d'assurance»)	335'242'977.50	296'656'454.60
<b>Total</b>	<b>783'373'689.78</b>	<b>695'438'542.12</b>

<b>5.3.2 Évolution des avoirs de vieillesse</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
État au 01.01	695'438'542.12	579'401'765.45
Bonifications de vieillesse	78'707'592.30	71'334'091.05
Apports uniques et rachats	10'263'133.80	9'496'423.60
Apports de libre passage	145'500'267.91	139'731'246.73
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	2'381'387.11	1'913'661.80
Autres apports <sup>1)</sup>	265'391.42	175'910.15
Prestations de libre passage en cas de sortie	-128'757'103.70	-89'871'461.95
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-3'545'523.18	-3'704'995.36
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-23'950'870.65	-19'163'224.85
Rémunération des avoirs de vieillesse	7'070'872.65	6'125'125.50
<b>État au 31.12</b>	<b>783'373'689.78</b>	<b>695'438'542.12</b>
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,00%	1,00%

<sup>1)</sup> Le poste «Autres apports» comprend les types d'apports suivants:  
- Apports provenant de la répartition de fonds libres  
- Autres apports provenant de mutations non spécifiés à d'autres postes

<b>5.3.3 Variation des avoirs de vieillesse placés de façon autonome (compris dans la liste ci-dessus)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
État au 01.01	398'782'087.52	332'526'425.35
Variation (net)	49'348'624.76	66'255'662.17
<b>État au 31.12</b>	<b>448'130'712.28</b>	<b>398'782'087.52</b>

<b>5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
	CHF	CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)</b>	<b>478'883'210.16</b>	<b>428'182'566.48</b>
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

## 5.5 Évolution de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.2) est inclus dans les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance.

### 5.5.1 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) placée de façon autonome

	31.12.2018	Constitution Dissolution 2018	31.12.2017
	CHF		CHF
Rentes de vieillesse	37'447'807.25	12'906'866.55 -931'593.15	25'472'533.85
Rentes d'enfant de pensionné	98'429.48	76'355.48 -5'131.38	27'205.38
Rentes de conjoint	262'369.26	987.16 -5'932.16	267'314.26
Rentes d'orphelin	16'689.88	35'040.46 -18'350.58	0.00
<b>État au 31.12</b>	<b>37'825'295.87</b>		<b>25'767'053.49</b>
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.1)	125		82

### 5.5.2 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) réassurée conformément aux principes actuariels

	31.12.2018	Constitution Dissolution 2018	31.12.2017
	CHF		CHF
Rentes de vieillesse	2'597'146.00	0.00 -63'662.00	2'660'808.00
Rentes d'invalidité	15'711'200.00	6'933'316.00 -559'092.00	9'336'976.00
Rentes d'enfant d'invalidé	328'519.00	188'843.00 -15'964.00	155'640.00
Rentes de conjoint	5'878'599.00	3'274'671.00 -350'504.00	2'954'432.00
Rentes d'orphelin	750'712.00	252'756.00 -94'994.00	592'950.00
<b>État au 31.12</b>	<b>25'266'176.00</b>		<b>15'700'806.00</b>
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.2)	193		154

### 5.5.3 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2018, il n'y a pas eu d'adaptation des rentes à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 1 et 2, LPP.

## 5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

### 5.6.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Aucune provision technique ne doit être constituée au niveau des caisses de prévoyance.

### 5.6.2 Provisions techniques de la Fondation

	31.12.2018	Constitution 2018	31.12.2017
	CHF		CHF
Provisions pour différences de taux de conversion (risque de longévité)	17'351'324.00	2'387'864.00	14'963'460.00
<b>État au 31.12</b>	<b>17'351'324.00</b>		<b>14'963'460.00</b>

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves.



## 5.7 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Pour l'année 2018, AXA Vie SA a attribué une part d'excédent de 5'045'839.15 CHF issue du processus de risque.

Aucun excédent n'est issu ni du processus d'épargne ni du processus de frais.

Cette part d'excédent a été attribuée conformément au règlement relatif à la participation aux excédents. Chaque caisse de prévoyance a été informée séparément de l'attribution des excédents.

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
Total des parts d'excédent de l'assurance	5'045'839.15	0.00
Montant utilisé pour le financement de contributions	4'823'308.65	0.00
Montant utilisé pour augmenter les avoirs de vieillesse des personnes assurées	213'066.90	0.00
Montant en faveur des fonds libres des caisses de prévoyance provenant de mutations rétroactives	9'463.60	0.00

## 5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 04.06.2018 pour le 31.12.2017. Il en ressort notamment que:

- Les provisions techniques ont été calculées conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,5%.
- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel en cas de décès ou d'invalidité.
- Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 103,9% au 31 décembre 2017.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Au 31 décembre 2017, AXA Fondation de prévoyance offre une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux prescriptions de l'art. 52e, al. 1, LPP.

## 5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

### 5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

### 5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 01.01.2015, la Fondation fournit les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,50%.

### 5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2018. Il en a résulté une légère modification de la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

### 5.11 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

La Fondation présente le degré de couverture suivant:

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
<b>Actifs nets à la valeur de marché</b>		
Actifs	924'671'920.16	818'458'737.76
./. Engagements	-54'089'451.94	-27'875'383.87
./. Compte de régularisation passif	-1'054'265.00	-530'912.80
./. Réserves de contributions des employeurs	-5'047'703.00	-4'355'444.85
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-3'985'520.44	-4'503'639.53
<b>Total des actifs nets à la valeur de marché</b>	<b>860'494'979.78</b>	<b>781'193'356.71</b>
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	783'373'689.78	695'438'542.12
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	63'091'471.87	41'467'859.49
Provisions techniques de la Fondation	17'351'324.00	14'963'460.00
<b>Total du capital de prévoyance actuariel</b>	<b>863'816'485.65</b>	<b>751'869'861.61</b>
<b>Degré de couverture de la Fondation</b>	<b>99,6%</b>	<b>103,9%</b>

Le degré de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du degré de couverture de la Fondation.

## 6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il a confié la gestion de la fortune de la Fondation à AXA Assurances SA, avec laquelle il a conclu un contrat de gestion de fortune. Celle-ci est soumise à la loi sur la surveillance des assurances et dispose du droit d'exercer en tant que gestionnaire de fortune conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2.

Sous la dénomination «AXA Strategie», il existe un fonds ombrelle contractuel. Ce fonds est subdivisé en plusieurs compartiments. Le cercle des investisseurs de tous les compartiments (fonds à investisseur unique) est limité aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3, let. a à d, LPCC.

Concernant AXA Fondation de prévoyance:

Compartiment:	Type:	Investisseur qualifié selon l'art. 10, al. 3, let. c, LPCC:
AXA Fondation de prévoyance	Fonds à investisseur unique	Investisseur unique: AXA Fondation de prévoyance, Winterthur
Direction du fonds à investisseur unique		Credit Suisse Funds AG, Zurich
Gestionnaire de fortune		Jakob Baur, AXA Assurances SA

Les dispositions de l'art. 48f, al. 2 à 5, OPP 2 sont respectées.

#### Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA et par AXA Vie SA.

La gestion des dépôts est réalisée par Credit Suisse (Suisse) SA.

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque puisse être établi de façon concluante (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2)

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Afin de compenser les fluctuations de valeur enregistrées par la fortune placée du fait de la variation des cours, une réserve de fluctuation de valeur est constituée. Cette réserve représente une garantie contre les pertes sur cours enregistrées par les placements et permet d'assurer l'équilibre financier.

Le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur (objectif) est fixé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Il est déterminé sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, laquelle doit garantir l'équilibre financier à l'horizon d'une année avec un niveau de sécurité de 98%. Dans le cadre de la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation, le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 10,3% (année précédente: 12,3%) du capital de prévoyance, des provisions techniques, des réserves de contributions des employeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
	CHF	CHF
Réserve de fluctuation de valeur constituée, selon bilan	0.00	29'323'495.10
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	87'301'103.91	91'638'461.22
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	-87'301'103.91	-62'314'966.12

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total		Total
		31.12.2018	Part	
		CHF	en %	CHF
<b>Créances</b>				
Liquidités	PD	39'506'098	4,40	26'332'908
Liquidités	PC	6'073'254	0,68	18'332'046
Créances	PD	139'355	0,02	483'631
Avoir en compte auprès d'AXA Vie SA	PD	1'523'102	0,17	944'887
Créances auprès des employeurs affiliés après déduction du ducroire	PD	11'050'284	1,23	10'335'510
Obligations en CHF (débiteurs suisses/étrangers)	PC	0	0,00	14'877'035
Short duration high yield	PC	28'134'685	3,13	42'042'260
Obligations Marchés émergents	PC	25'224'294	2,81	22'508'792
Titres convertibles	PC	37'530'959	4,18	36'459'213
<b>Actions</b>				
Actions Suisse	PC	41'976'570	4,67	31'788'895
Actions Monde	PC	114'221'179	12,71	102'942'238
Actions Marchés émergents	PC	27'082'191	3,01	26'732'100
<b>Immeubles</b>				
Placements immobiliers suisses	PC	108'928'658	12,12	67'060'740
Placements immobiliers étrangers	PC	23'401'658	2,60	21'908'123
<b>Placements alternatifs</b>				
Hedge funds	PC	41'626'149	4,63	44'905'831
Insurance linked securities	PC	1'186'729	0,13	3'268'757
Private equity	PC	17'477'718	1,95	8'386'085
Crédit alternatif	PC	38'149'741	4,25	26'061'586
<b>Total des placements</b>		<b>563'232'624</b>	<b>62,69</b>	<b>505'370'637</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>				
Réassurance du processus d'épargne		335'242'978	37,31	296'656'455
<b>Total des placements</b>		<b>898'475'602</b>	<b>100,00</b>	<b>802'027'092</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>				
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		25'266'176		15'700'806
<b>Compte de régularisation actif</b>		930'142		730'840
<b>Total des actifs</b>		<b>924'671'920</b>		<b>818'458'738</b>

PD Placements directs

PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

### Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

<b>Stratégie de placement</b>	<b>Stratégie de placement</b> en %	<b>Marges tactiques</b> en %
Réassurance du processus d'épargne	40	35-45
<b>Total réassurance</b>	<b>40</b>	<b>35-45</b>
Liquidités	0	0-15
Obligations en CHF (débiteurs suisses/étrangers)	0	0-5
Short duration high yield	3,5	0-7,5
Obligations Marchés émergents	3	0-5
Titres convertibles	5	0-7,5
<b>Total valeurs nominales</b>	<b>11,5</b>	<b>0-40</b>
Actions Suisse	5	2,5-7,5
Actions Monde	15	10-20
Actions Marchés émergents	3,5	1-5
Placements immobiliers suisses	11	5-15
Placements immobiliers étrangers	4	0-6
Placements alternatifs (investissement dans deux sous-véhicules au moins, au maximum 7,5% par sous-véhicule)		5-15
<b>Total des valeurs réelles</b>	<b>48,5</b>	<b>23,5-68,5</b>
<b>Total des monnaies étrangères</b>	<b>15</b>	<b>0-30</b>
<b>Total des actions</b>	<b>23,5</b>	<b>13,5-32,5</b>

#### 6.4.1 Allocation des actifs d'AXA Vie SA pour les actifs provenant de contrats d'assurance

Le capital de prévoyance réassuré auprès d'AXA Vie SA dans le cadre du contrat d'assurance collective (actifs provenant de contrats d'assurance) est placé par AXA Vie SA conformément aux prescriptions relevant du droit de la surveillance.

<b>En % des placements de capitaux d'AXA Vie SA</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Liquidités et dépôts à terme	18,7	4,8
Obligations	44,7	56,8
Hypothèques et prêts	14,5	15,1
Titres de participation (actions et parts de fonds)	2,6	2,6
Private equity et hedge funds	4,7	6,9
Immeubles et installations	15,6	15,5
Autres placements de capitaux (instruments financiers dérivés, opérations à terme et opérations de mise en pension) <sup>1)</sup>	-0,8	-1,7

<sup>1)</sup> Dérivés passifs

#### **6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

La Fondation a investi dans des véhicules d'investissement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés.

Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

#### **6.6 Actes de nantissement**

Aucun

#### **6.7 Engagements de capital ouverts**

Aucun

#### **6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending**

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a investi dans des véhicules d'investissement collectifs, dans le cadre desquels des opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

## 6.9 Explication du résultat net des placements

	2018	2017
	CHF	CHF
Intérêts sur liquidités (net)	-96'302.23	-241'564.35
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA	392'173.75	588'870.92
Produits des titres	2'095'534.86	1'469'560.93
Gains de cours sur titres	5'471'729.28	37'519'049.39
Pertes de cours sur titres	-24'168'212.40	-3'181'077.11
Frais de gestion des placements de la fortune	-5'796'984.50	-986'819.73
Intérêts sur créances auprès des employeurs	187'347.59	142'595.31
Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA	-330'417.00	-910'778.06
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-328'615.02	-215'553.75
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	34'119.21	42'937.29
<b>Total</b>	<b>-22'539'626.46</b>	<b>34'227'220.84</b>

### Performance de la fortune globale <sup>1)</sup>

	2018	2017
	CHF	CHF
Somme des actifs pertinents au 01.01	802'757'931.76	644'806'248.04
Somme des actifs pertinents au 31.12	899'405'744.16	802'757'931.76
<b>Valeur moyenne</b>	<b>851'081'837.96</b>	<b>723'782'089.90</b>
Résultat net des placements	-22'539'626.46	34'227'220.84
Intérêts des assurances (processus d'épargne)	3'086'522.90	2'781'114.50
<b>Performance de la fortune globale en %</b>	<b>-2,3</b>	<b>5,1</b>

<sup>1)</sup> Sans le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées (réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes d'AXA Vie SA)

### Performance des placements <sup>2)</sup>

	2018	2017
	CHF	CHF
Somme des placements au 01.01	505'509'710.95	396'920'649.49
Somme des placements au 31.12	563'232'624.26	505'509'710.95
<b>Valeur moyenne</b>	<b>534'371'167.61</b>	<b>451'215'180.22</b>
Résultat net des placements	-22'539'626.46	34'227'220.84
<b>Performance des placements en %</b>	<b>-4,2</b>	<b>7,6</b>

<sup>2)</sup> Sans les actifs provenant de contrats d'assurance et les intérêts qui leur sont liés



## 6.10 Explication des frais de gestion de fortune

### 6.10.1 Frais de gestion de fortune

	2018 CHF	2017 CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	5'467'847.50	3'682.74
Frais de gestion de comptes et de dépôts de Credit Suisse (Suisse) SA	3'777.35	212'950.96
Frais de transaction et impôts	7'777.60	342'560.90
Honoraires de gestion de fortune d'AXA Assurances SA <sup>1)</sup>	307'088.10	644'948.60
d'AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l. <sup>1)</sup>	10'493.95	0.00
Remboursements provenant de la gestion de fortune	0.00	-217'323.47
<b>Total</b>	<b>5'796'984.50</b>	<b>986'819.73</b>

<sup>1)</sup> Frais issus des années précédentes et facturés ultérieurement.

À partir de 2018, l'ensemble des honoraires, des frais de transaction et impôts ainsi que les éventuels remboursements seront décomptés directement par le biais du fonds à investisseur unique, à la charge ou en faveur de la Fondation.

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Total des placements	563'232'624	505'370'637
Total des placements transparents	563'232'624	39'735'727
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents</b>	<b>1,03%</b>	<b>2,48%</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100,00%</b>	<b>7,86%</b>

Les placements selon le bilan servent de valeur de référence pour le calcul des indicateurs.

### Placements collectifs non transparents

Aucun

### 6.10.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

### 6.10.3 Remboursements / rétrocessions

La Fondation a conclu un contrat de gestion de fortune avec AXA Assurances SA. Les rétrocessions sont créditées au fonds à investisseur unique en faveur de la Fondation.

### 6.10.4 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement en actions direct, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

## 6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (contributions encore dues)	11'388'983.82	10'586'109.53
./. Ducroire	-338'700.00	-250'600.00
<b>État au 31.12</b>	<b>11'050'283.82</b>	<b>10'335'509.53</b>

Au 31.03.2019, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 4'316'064.36 CHF (année précédente: 4'213'753.62 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4% (année précédente: 4%).

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de contributions des employeurs	2018	2017
	CHF	CHF
État au 01.01	4'355'444.85	3'599'105.65
Apports dans les réserves de contributions des employeurs (y c. reprises de caisses de prévoyance)	1'549'680.05	1'450'792.95
Prélèvement pour le financement de contributions	-806'650.85	-639'311.70
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-50'771.05	-55'142.05
<b>État au 31.12</b>	<b>5'047'703.00</b>	<b>4'355'444.85</b>

En 2018 et en 2017, les réserves de contributions des employeurs n'ont pas été rémunérées.

## **7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**

### **7.1 Explications relatives aux comptes actifs**

#### **7.1.1 Créances**

Figurent principalement à ce poste les prestations de libre passage intégrées, mais non encore reçues.

#### **7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA**

Ce poste regroupe les avoirs de la Fondation disponibles sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

#### **7.1.3 Compte de régularisation actif**

Ce poste comporte principalement des contributions acquises, mais pas encore décomptées, ainsi que des rentes versées d'avance.

### **7.2 Explications relatives aux comptes passifs**

#### **7.2.1 Prestations de libre passage et rentes**

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que des prestations de libre passage reçues mais non encore intégrées.

#### **7.2.2 Engagements envers AXA Vie SA**

Ce poste regroupe les obligations de la Fondation sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

#### **7.2.3 Autres dettes**

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP ainsi qu'à des engagements envers des tiers.

#### **7.2.4 Compte de régularisation passif**

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de contributions qui n'ont pas encore été crédités et de subsides du fonds de garantie LPP en faveur d'employeurs affiliés ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

### 7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

<b>7.3.1 Ventilation des contributions totales</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
Contributions d'épargne	77'476'427.05	70'149'654.10
Contributions de risque	13'213'402.58	13'323'422.49
Contributions de frais	7'442'609.87	4'724'501.56
Contributions au fonds de garantie LPP	536'358.70	488'552.30
<b>Total</b>	<b>98'668'798.20</b>	<b>88'686'130.45</b>
dont contributions des salariés	46'433'017.30	41'766'357.95
dont contributions des employeurs	52'235'780.90	46'919'772.50

### 7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

<b>Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
Fonds libres	220'493.43	268'807.89
<b>Total</b>	<b>220'493.43</b>	<b>268'807.89</b>
<b>Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
Fonds libres	10'542.55	133'560.59
<b>Total</b>	<b>10'542.55</b>	<b>133'560.59</b>

<b>7.3.3 Rentes de vieillesse versées</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	1'659'492.25	1'115'091.15
Rentes réassurées selon les principes actuariels	168'655.80	168'655.80
<b>Total</b>	<b>1'828'148.05</b>	<b>1'283'746.95</b>

<b>7.3.4 Rentes de survivants versées</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	20'503.20	20'503.20
Rentes réassurées selon les principes actuariels	268'704.75	182'390.65
<b>Total</b>	<b>289'207.95</b>	<b>202'893.85</b>

### 7.3.5 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

<b>Versements anticipés pour la propriété du logement</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Nombre	41	35
Montant total en CHF	2'430'665.45	2'595'314.96
<b>Mises en gage pour la propriété du logement</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Nombre	14	13
<b>Versements à la suite de divorces</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Nombre	23	21
Montant total en CHF	1'114'857.73	1'109'680.40

### 7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux) reçues par AXA Vie SA et des libérations du paiement de la prime.

### 7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

#### Primes de coûts

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	2018 CHF	2017 CHF
Frais d'administration généraux	5'879'608.50	3'827'703.00
Frais de marketing et de publicité <sup>1)</sup>	1'728'615.90	1'085'168.75
Rémunération versée aux courtiers	158'761.75	143'539.10
<b>Total</b>	<b>7'766'986.15</b>	<b>5'056'410.85</b>

<sup>1)</sup> Outre les frais directs de marketing et de publicité, ce poste englobe notamment les frais liés à l'acquisition et au suivi des clients (rémunérations uniques ou régulières versées aux collaborateurs du service externe).

#### Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qu'AXA Vie SA a facturés à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation. Les frais d'administration se composent comme suit:

#### Coûts pour dépenses spéciales

##### (financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)

	2018 CHF	2017 CHF
Frais liés aux rachats	200.00	0.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	29'800.00	19'900.00
Frais d'encaissement	327'777.62	374'616.14
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	369'676.05	371'191.30
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	750.00	0.00
Frais d'annonce	41'550.00	29'200.00
Coûts pour des services spéciaux	3'312.50	500.00
<b>Total</b>	<b>773'066.17</b>	<b>795'407.44</b>

#### Coûts directs de la Fondation

##### (financés par la fortune de la Fondation)

	2018 CHF	2017 CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	67'897.30	66'334.90
Honoraires de l'organe de révision	25'506.00	22'125.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	26'365.90	21'451.00
Frais liés à la surveillance directe	20'881.00	28'132.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	6'238.40	6'756.35
Coûts pour autres dépenses	464.00	462.00
<b>Total</b>	<b>147'352.60</b>	<b>145'261.25</b>

<b>Total des frais d'administration</b>	<b>920'418.77</b>	<b>940'668.69</b>
---	-------------------	-------------------

### **7.3.8 Intérêts sur liquidités (nets)**

Il s'agit de charges d'intérêts de Credit Suisse (Suisse) SA, essentiellement d'un montant de 96'299.84 CHF au titre d'intérêts négatifs.

### **7.3.9 Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA**

Il s'agit des intérêts générés par les comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

### **7.3.10 Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA**

Sont comptabilisés à ce poste les intérêts sur les primes d'assurance dues.

### **7.3.11 Produits divers**

Il s'agit principalement de contributions aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion qui sont prélevées en vue de couvrir des dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL).

### **7.3.12 Autres frais**

Il s'agit principalement de pertes sur débiteurs, d'une hausse du ducroire ainsi que de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune.

### **7.3.13 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)**

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, la répartition de fonds libres des caisses de prévoyance en vue d'une redistribution aux personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

### 7.3.14 Excédent des charges de la Fondation

	2018	2017
	CHF	CHF
Constitution de provisions techniques de la Fondation	-2'387'864.00	-8'384'994.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-7'070'872.65	-6'125'125.50
Rentes de vieillesse versées de façon autonome	-1'659'492.25	-1'115'091.15
Rentes de survivants versées de façon autonome	-20'503.20	-20'503.20
Constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes pris en charge de façon autonome (net)	-12'058'242.38	-9'063'505.66
Dissolution d'avoirs de vieillesse lors de la conversion en rentes	10'636'145.25	7'444'460.90
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reçus à la suite de reprises	62'223.75	34'110.00
Compensation des contributions au fonds de garantie LPP	2'201.65	3'587.30
Intérêts sur liquidités (net)	-96'302.23	-241'564.35
Résultat des titres	-16'600'948.26	35'807'533.21
Frais de gestion des placements de la fortune	-5'796'984.50	-986'819.73
Intérêts résultant du contrat d'assurance de capital	3'086'522.90	2'781'114.50
Intérêts sur créances auprès des employeurs	187'347.59	142'595.31
Charges/produits d'intérêts envers AXA Vie SA (net)	61'756.75	-321'907.14
Rémunération de prestations de libre passage / d'assurance	-328'615.02	-215'553.75
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	34'119.21	42'937.29
Pertes sur débiteurs	-254'344.18	-149'051.85
Constitution/dissolution du ducroire	-88'100.00	14'100.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-6'090.00	-6'090.00
Frais directs de la Fondation (frais d'administration)	-147'352.60	-145'261.25
Effets résultant des comptes de régularisation	-199'519.50	-38'981.90
Autres dépenses/revenus (net)	-87.30	956.83
<b>Excédent des charges/des produits avant dissolution/ constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-32'645'000.97</b>	<b>19'456'945.86</b>
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur	29'323'495.10	-19'456'945.86
<b>Excédent des charges de la Fondation</b>	<b>-3'321'505.87</b>	<b>0.00</b>

## **8 Demandes de l'autorité de surveillance**

### **8.1 Demande de l'autorité de surveillance**

Aucune

## **9 Autres informations relatives à la situation financière**

### **9.1 Découvert**

Au 31.12.2018, la Fondation présentait un léger découvert (degré de couverture de 99,6%, voir le point 5.11).

Lors de sa séance du 26 mars 2019, le Conseil de fondation a examiné la situation financière de la Fondation avec l'expert en prévoyance professionnelle et mis en lumière de possibles mesures d'assainissement. En raison du très faible découvert et du redressement des marchés financiers, le Conseil de fondation a décidé de renoncer pour le moment à des mesures d'assainissement. Le Conseil de fondation continuera de surveiller l'évolution de la Fondation et décidera d'éventuelles mesures à mettre en œuvre lors de ses prochaines séances.

### **9.2 Liquidation partielle ou totale**

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». En 2018, aucune procédure de liquidation partielle n'a été engagée à l'échelon de la Fondation.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

### **9.3 Procédures juridiques en cours**

Aucune procédure juridique n'était en cours au 31.12.2018.

## **10 Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun